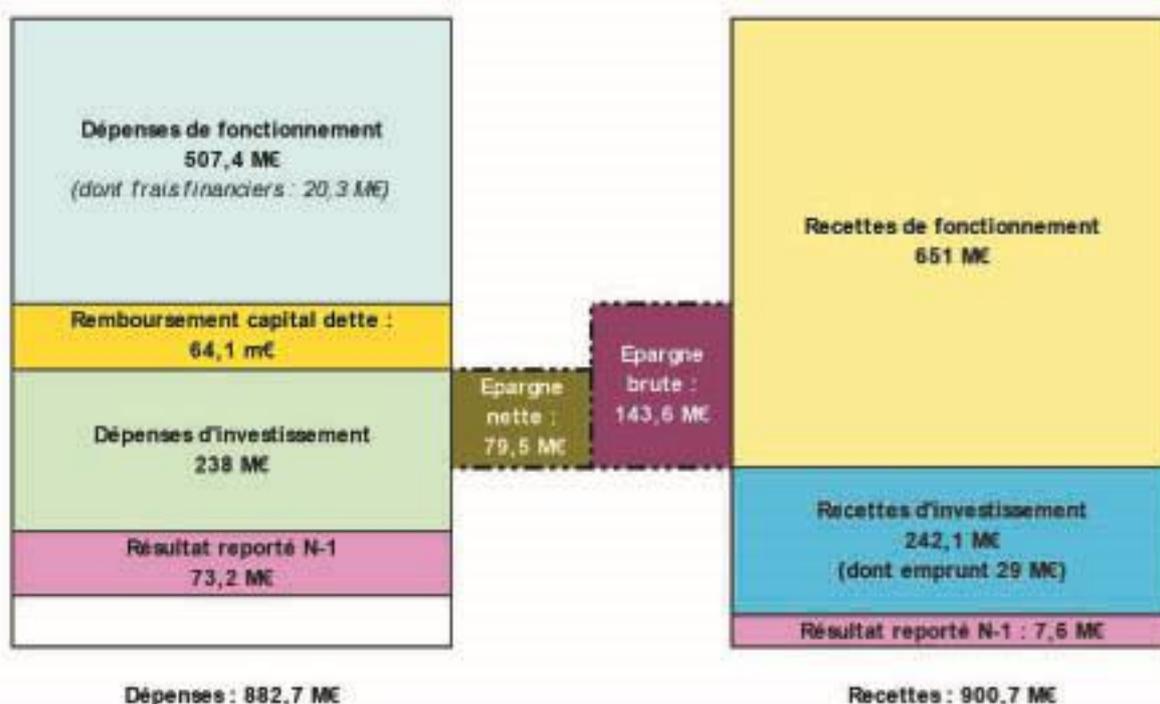




Les points principaux de ce très long Conseil ont été le Compte administratif et le projet de regroupement du CHU sur l'île de Nantes.

D'autres questions ont tourné autour du PLU de Bouguenais et de Vertou, du PPRI (Risques Inondations) Nantes et aval et les franchissements de la Loire.

### Compte Administratif 2012:

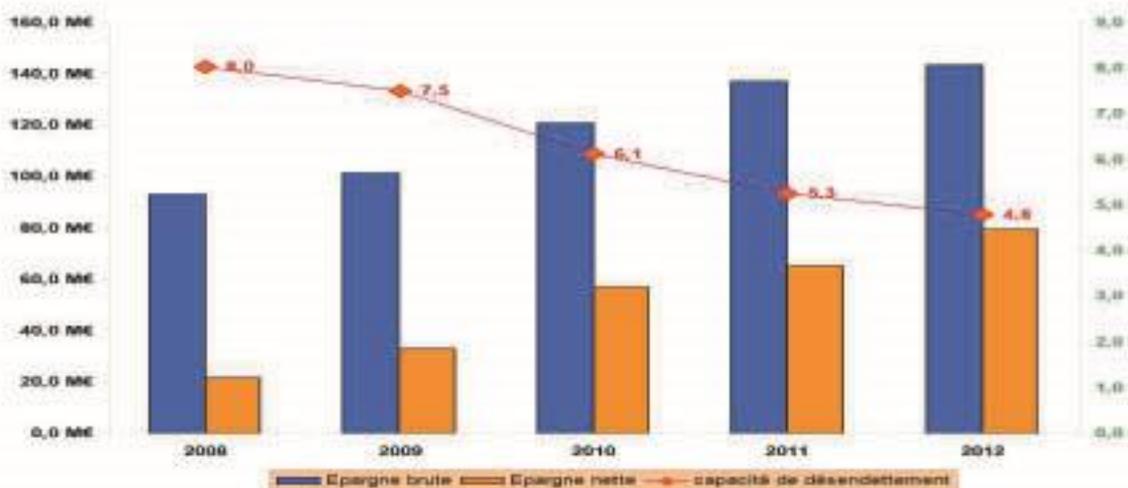


Depuis 2008, l'épargne brute et nette augmente régulièrement (+5,4 M€ entre 2011 et 2012). C'est le résultat des décisions prises en 2011, notamment l'augmentation de 2% du taux de versement transport des entreprises ; mais aussi de l'augmentation des bases (+10,3%) traduisant l'arrivée de nouvelles entreprises ; mais également des efforts d'économie, avec une mutualisation accrue des services de la ville de Nantes et de Nantes Métropole ; tout en augmentant les reversements aux communes (+1,5% par rapport à 2011) et les crédits d'intervention (+5,5%) dont la Délégation de Service Public à la SEMITAN.

**Investissements** : Cela a permis une augmentation continue des investissements. Hors remboursements de la dette, l'investissement est passé de 154,5 M€ en 2010 à 190,9 M€ en 2011 et 238 M€ en 2012. Les domaines les plus marquants de ces investissements sont les déplacements (82,7 M€), les espaces publics (50,5 M€), le développement urbain des territoires (34,6 M€), le développement économique (21,4 M€), habitat et solidarités (18 M€).

**Endettement** : cela a permis, également, de diminuer l'endettement de Nantes Métropole, en passant de 878,2 M€ en 2008 à 811,7 M€ en 2012.

La capacité de désendettement a aussi été ramenée progressivement de 8 ans en 2008 à 4,8 ans en 2012.



**Vote** : 78 pour, 25 abstentions.

**Décision modificative budgétaire** : elle intègre le résultat du Compte administratif et des comptes des budgets annexes. Elle va permettre, aussi, de commencer la dématérialisation des actes administratifs.

Suite à une question de **Gilbert Galliot**, le Président de Nantes Métropole précise qu'une somme de 37 200€ est prévue pour participer à la communication du syndicat pour la construction de Notre Dame des landes. **Luc Dejoie** estime que cette somme est insuffisante. **Ronan Dantec** souligne que cette somme ne se justifie pas, puisqu'il faut d'abord entreprendre les études importantes demandées par les commissions du dialogue.

Finalement, ce crédit pour la communication en faveur de NDDL a donné lieu à un vote séparé (vote contre des élus Verts et Alternatifs + 1 abstention). Pour le reste de la DM, l'opposition s'est abstenue.

### **Transfert du CHU : position de Nantes Métropole**

**Interventions préalables** : en introduction de ce débat, les dirigeants du CHU, des soignants et de l'Université ont été invités à donner leur point de vue. **Mme Coudrier** (Directrice du CHU), le **Pr Potel** (Prés. de la Communauté médicale), **Mr Laboux** (Prés. de l'Université), etc, ont expliqué l'intérêt d'un regroupement au centre de Nantes du lieu de soins, d'enseignement et de recherche. C'est grâce à cette orientation fondamentale que le CHU de Nantes est devenu le 8<sup>ème</sup> de France en raison de son niveau de soins et de recherche. D'autre part ils ont souligné que le choix de ce lieu est le meilleur du point de vue du coût global de l'opération, du point de vue de la desserte en transports en commun pour les malades et le personnel, ainsi de la proximité de la plate-forme logistique de St Jacques. De plus, la distance avec le cyclotron ne pose pas de problème, puisqu'il livre des produits de longue vie qui sont également envoyés hors région.

**Le débat** : L'expression d'hostilité au projet la plus marquante a sans doute été celle de **Charles Gautier** qui a dénoncé le « beau conte de fée » qui ne prend pas en compte que la majorité des patients habitent hors de l'agglomération. « La réalité, c'est qu'une île reste une île et un centre-ville congestionné aussi. Il a même laissé entendre que ce projet correspondait à une entente implicite avec les cliniques privées qui, elles sont mieux réparties et mis en cause la gestion du CHU par sa directrice. Il a terminé en demandant un référendum sur ce sujet.

Les élu.e.s d'opposition ont exprimé leur hostilité. **Laurence Garnier**, par exemple, a évoqué les positions dubitatives du Conseil de développement, de Chemetoff et d'autres personnalités. Elle a dénoncé le fait de faire venir des milliers de personnes chaque jour dans l'hyper-centre déjà congestionné et demandé des précisions sur le coût total de l'opération.

Du côté de la majorité, **Aïcha Bassal** (EELV et Alternatifs) a approuvé le projet en souhaitant la mise en place d'un plan de déplacements santé répondant aux différents usagers de l'hôpital : employés, patients, accompagnants, visiteurs... Les représentants du PS et du PC ont également approuvé le projet.

En réponse aux questions, **Mme Coudrier** a précisé que différents scénarios avaient été étudiés par le CA du CHU et la tutelle, avec plusieurs expertises et contre-expertises. Pour l'Institut de Cancérologie de l'Ouest, il peut parfaitement venir sur l'île de Nantes. Au total, 10 hectares sont suffisants pour le projet.

**Patrick Rimbart** souligne qu'il y a eu 10 ans d'études et débats, et qu'il faudra encore 10 ans pour réaliser le projet. Cela suffit : il faut décider maintenant. Pour **Gilles Retière**, c'est maintenant aux politiques de prendre leurs responsabilités et de décider ; mais aussi avec l'engagement que tout sera fait pour réaliser des accès corrects en transports en commun et des conditions de stationnement pour ceux qui ne peuvent pas se déplacer autrement qu'en voiture. Des parkings d'une capacité de 2800 à 3600 places sont prévus.

Le vote donne 74 pour, 25 contre, 7 abst., 3 NPPV

### **Révision du Plan de Prévention des Risques d'Inondation :**

**D**epuis la crue centenaire de 1910, les conditions ont changé, sans pour autant que les risques d'inondation aient disparus. Mais en rester strictement aux cotes de la crue de 1910 ne paraît plus raisonnable. La Préfecture a donc mené une étude précise pour élaborer un nouveau PPRI qui va être soumis à enquête publique. Là où le risque d'inondation reste inférieur à 1 mètre, il faut pouvoir construire en gérant ce risque. Mais des dispositions doivent être prises (prises et tableaux électriques et chaudières à plus de 1 mètre, ...). Nantes Métropole pourra apporter une aide à hauteur de 40% du coût des travaux).

**Elisabeth Guist'hau** (EELV et Alternatifs) demande qu'un plan de gestion de crise soit adossé le plus vite possible au PPRI : le risque zéro n'existe pas, comme les récentes inondations le montrent.

### **Révision des PLU de Bouguenais et Vertou :**

**C**es deux PLU répondent aux nouvelles obligations découlant du Grenelle2 de l'environnement, et donc intègrent le PDU (déplacements), le PLH (habitat) et l'inventaire et la protection des zones humides, des haies et cours d'eau (trame verte et bleue). C'est à ce titre qu'il est intéressant de les suivre, selon **Gilles Retière**. De son côté, **Elisabeth Guist'hau** (EELV et Alternatifs) souligne que cela nous donne plus de responsabilités, même s'il ne faut pas laisser croire qu'on ne peut plus rien faire. Elle conclut en affirmant : « Ce n'est pas à notre environnement à s'adapter à notre urbanisme », car « nous n'avons pas de territoire de rechange ». Suit un débat entre **Gilles Retière** et **Ronan Dantec** qui permet de préciser que même en respectant une zone humide, on peut parfois intervenir et même urbaniser de façon adaptée et en compensant. Accord de **Ronan** qui mais qui souligne que le recours à un collège de scientifiques peut guider les décisions des élus.

### **Autres dossiers**

**F**ranchissement de la Loire : ces franchissements (tous modes) augmentent deux fois plus vite que la circulation. Pirmil est aujourd'hui franchi 171 000 fois par jour ; on pourrait passer à 369 000 en 2030. Il est donc urgent de faire des études sur les différents modes de franchissement qui sont évoqués par les uns et les autres, pour être en capacité de prendre des décisions dès 2014-2015. Voté à l'unanimité.

**TAN** : Bilan de la Délégation de Service Public : Pour lire ce bilan, cliquer ici : <http://www.patrickcotrel.com/spip.php?article585>.

**P**ersonnel : la mutualisation entre Nantes Métropole et la ville de Nantes porte aujourd'hui sur 933 postes. Un rapprochement des régimes indemnitaires est en cours.